

## NOUVELLES DISPOSITIONS LOCALES / COVID-19

*Depuis la diffusion du flash précédent, la situation sanitaire a évolué avec l'annonce du prolongement du confinement jusqu'au 11 mai et la perspective d'une possible amorce de déconfinement progressif à partir de cette date. Même s'il convient d'aborder cette seconde annonce avec prudence et sens des responsabilités, la situation actuelle a permis localement d'envisager une réouverture partielle de l'agence postale communale et des déchèteries, la mairie restant jusqu'à nouvel ordre fermée au public.*

### **REOUVERTURE DES DEUX DECHETERIES INTERCOMMUNALES**

Le Préfet ayant autorisé la réouverture des déchetteries aux particuliers, la Communauté de Communes des Aspres a décidé d'ouvrir l'accès à ses deux déchetteries communautaires de Trouillas et Thuir à compter du lundi 20 avril.

**Ouverture du lundi au vendredi inclus**  
**de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30**  
**Service fermé les samedis, dimanches et jours fériés**

Il ne sera pas possible d'accueillir plus de 3 véhicules simultanément sur les quais de déchargement, et il sera bien évidemment obligatoire de respecter les « gestes barrières » imposés depuis le début de la crise sanitaire.

### **REOUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Cette ouverture partielle a pour but de répondre ponctuellement aux besoins les plus urgents ou vitaux tels que les petits retraits en espèces. En conséquence, l'ouverture se limite à une seule matinée par semaine. De plus, en concertation avec la mairie de Trouillas qui a elle aussi décidé d'ouvrir son APC une seule matinée par semaine, il a été décidé que ces deux APC voisines ouvriraient jusqu'à nouvel ordre comme suit :

Le **VENDREDI** de 9h à 12h pour l'APC de **VILLEMOLAQUE**

Le **MERCREDI** de 9h à 12h pour l'APC de **TROUILLAS**

### **CEREMONIES DU 8 MAI ANNULEES (HORS PARIS)**

(Suite à l'annonce du Président de la République)

**MAIRIE TOUJOURS FERMEE AU PUBLIC**

Néanmoins, les services administratifs restent toujours joignables durant les plages horaires habituelles :

- Téléphoniquement au 04 68 21 70 72
- Par mail à l'adresse [commune-villemolaque@orange.fr](mailto:commune-villemolaque@orange.fr)

Et les personnes les plus fragiles continuent à bénéficier, comme depuis le début de la crise sanitaire, d'un suivi régulier et d'une assistance en cas de besoin par les services municipaux.

*Bien évidemment, toutes ces dispositions seront amenées à s'adapter régulièrement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et réglementaire.*

## DERNIERS RAPPELS ET CONSEILS UTILES

- Interdisez-vous toute forme de relâchement du confinement
- Continuez à respecter toutes les consignes, et plus particulièrement les « gestes barrières »
- Prenez soin de vous et des autres.....

**RESTEZ CHEZ VOUS.....PRENEZ DES NOUVELLES DE VOS VOISINS**  
**Bon courage à tous.....**

## RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU

Compte-tenu de la situation à nouveau préoccupante du niveau de certaines nappes souterraines d'eau dont celle du pliocène, le Préfet des PO a pris un arrêté préfectoral de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020. Notre secteur «Aspres-Réart» est particulièrement concerné puisqu'il est placé au niveau d'alerte.

Ainsi, sont plus particulièrement interdits les usages suivants :

- Remplissage des piscines (hors première mise en eau après construction du bassin et appoints ponctuels d'eau)
- Lavage des véhicules hors des stations professionnelles
- Nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux
- Arrosage des pelouses, ronds-points, espaces verts et jardins d'agrément de 8h à 20h

*Pour prendre connaissance de l'intégralité des modalités mises en œuvre, il convient de consulter [Arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2020105-001](#)*

- « gestes barrières »
- Prenez soin de vous et des autres.....

**RESTEZ CHEZ VOUS.....PRENEZ DES NOUVELLES DE VOS VOISINS**  
**Bon courage à tous.....**